

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi
15 mars 2011 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Jim
Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE : Edward McCann, maire

Également présent, le directeur général.

La séance débute à 19h15.

11-03-599

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. États financiers (présentation) par Mme Céline Gauthier
3. Sous-chef – nomination
4. Espaces verts
5. Location de niveleuse – au besoin
6. Levée de la séance

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Mme Céline Gauthier, C.G.A. dépose les états financiers 2011 démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 454 058,00 \$. Ceci porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 859 428,00 \$, l'excédent de fonctionnement affecté à 270 220,00 \$, les réserves financières et fonds réservés à 244 728,00 \$ et le financement des investissements en cours à (1 310 759,00) \$.

11-03-600

ESPACES VERTS

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de publier un appel d'offre pour l'entretien des espaces verts avec les modifications suggérées dont entre autre :

- Ajouts des terrains mentionnés
- Ajouts d'une clause entretien au m2
- Durée de 3 ans avec 2 ans d'option
- Changement des dates de paiement

Adoptée

11-03-601

LOCATION – NIVELEUSE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise un budget de 10 000,00 \$ pour la location de machinerie (niveleuse et camions) pour la période de dégel. Le directeur des travaux publics est autorisé à effectuer les dépenses.

Adoptée

11-03-602

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».